

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 650

présenté par

Mme Gomez-Bassac, Mme Hérin, M. Berta et M. Raphan

-----

**ARTICLE 3**

I. – À l’alinéa 24, supprimer les mots :

« , sa composition ne peut excéder 60 % d’un même sexe ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Cette commission ne peut comprendre plus de 60 % de membres du même sexe. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.